

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/2324 du 12 décembre 2017, renouvelant l'approbation de la substance active glyphosate conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TERSOL ECOVERT PJT***

*de la société* ARYSTA LIFESCIENCE

*numéro de dossier* n°2018-3033

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit TERSOL ECOVERT PJT dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active glyphosate,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 15 décembre 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

| Informations générales sur le produit |                                                                      |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit                        | TERSOL ECOVERT PJT                                                   |
| Type de produit                       | Produit de seconde gamme                                             |
| Titulaire                             | ARYSTA LIFESCIENCE<br>Route d'Artix, BP80, 64150 NOGUERES,<br>FRANCE |
| Formulation                           | Concentré soluble (SL)                                               |
| Contenant                             | 360 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine                            |
| Numéro d'intrant                      | 2020047                                                              |
| Numéro d'AMM                          | 2020047                                                              |
| Fonction                              | Herbicide                                                            |
| Gamme d'usage                         | Amateur / emploi autorisé dans les jardins                           |

| Conditions générales d'arrivée à échéance                |            |
|----------------------------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché  | 15/12/2018 |
| Date limite pour la vente et la distribution             | 15/12/2018 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 15/12/2018 |

A Maisons-Alfort le, 11 OCT. 2018



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)